



SEANCE DU 31 MARS 2025

DEPARTEMENT L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 31 du mois de mars, à 19 heures, le
Des Landes conseil municipal, dûment convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni, à la
---- salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravailhe, sous la
Commune présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.
De SEIGNOSSE

Nombre de Conseillers Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU,
En exercice : 27 Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS,
Présents : 20 Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Marie-Astrid ALLAIRE,
Absent : 0 Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Procurations : 07 Messieurs, André de POUMAYRAC de MASREDON, Marc JOLLY,
Votants : 27 Franck LAMBERT, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre
d'INCAU, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Jacques VERDIER.

Date d'affichage : Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
25 mars 2025 délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code
général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Maud RIBERA a donné procuration à Monsieur Franck LAMBERT

Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Madame Quitterie HILDEBERT a donné procuration à Madame Martine BACON-CABY

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Thomas CHARDIN

Monsieur Gérard BERNARD a donné procuration à Madame Elise COUGOUREUX

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Monsieur Christophe RAILLARD a donné procuration à Madame Marie-Astrid ALLAIRE

Secrétaire de séance : Elise COUGOUREUX

Objet : Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe FORET

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe forêt ;

Vu l'approbation du compte administratif 2023 et l'affectation des résultats de fonctionnement 2023, lors de cette même séance du Conseil municipal ;

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu lors de la séance du conseil municipal en date du 27 janvier 2025 ;

Vu la présentation des nouvelles propositions pour le budget 2025 à la commission des finances en date du 17/03/2025 ;

CONSIDERANT la présentation du projet de budget primitif 2025 du budget annexe forêt au conseil municipal par section et par chapitre ;



CONSIDERANT la proposition de voter le budget primitif 2025 du budget annexe forêt par chapitre ;
CONSIDERANT qu'avec l'instruction M57, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le plafond limitatif des virements de crédits possible entre chapitres est décidé, si l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à réaliser de tels virements, lors du vote du budget. La maquette du BP M57 prévoit d'ailleurs que ce plafond soit expressément précisé dans le document budgétaire : cette mention permet de formaliser la décision dans le cadre de l'adoption du BP.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire sur la présentation du budget primitif 2025 du budget annexe forêt équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- **330 157 €** en section de fonctionnement
- **529 893,77 €** en section d'investissement ;
- Propose de fixer le plafond limitatif des virements de **crédits entre chapitres à 7.5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et 6 contre (Mmes Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT et MM. Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER).

DECIDE :

Article 1 : d'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe forêt selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Section	Sens	Chapitre	RAR 2024	Proposé 2025	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				330 157,00 €	
		011- CHARGES GENERALES		112 038,00 €	
		65 - CHARGES DE GESTION		108 944,00 €	
		012 - CHARGES DE PERSONNEL		68 000,00 €	
		042 - OPERATIONS D'ORDRE (amortissements)		41 175,00 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				330 157,00 €	
		70 - PRODUITS DE SERVICES (vente bois)		155 000,92 €	
		042 - OPERATIONS D'ORDRE (amortissements)		2 045,00 €	
		002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE N-1		173 111,08 €	
DEPENSES INVESTISSEMENT				461 048,77 €	529 893,77 €
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		15 000,00 €	
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 845 €	307 003,77 €	
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS		137 000,00 €	
		040 - OPERATIONS D'ORDRE		2 045,00 €	
RECETTES INVESTISSEMENT				482 524,77 €	529 893,77 €
		13 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	47 369 €		
		040 - OPERATIONS D'ORDRE		41 175,00 €	
		001 - SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT N-1		441 349,77 €	

Article 2 : de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à la responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Vincent de Tyrosse et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.



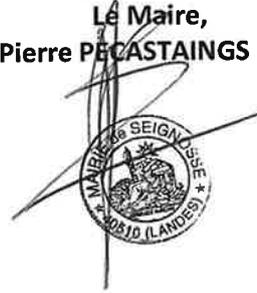
**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.**

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

**Le/la secrétaire de séance,
Elise COUGOUREUX**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS**



Transmise au contrôle de légalité le : 02/04/2025
Publiée le : 03/04/2025